



Passez votre
PETITE ANNONCE
Depuis chez vous



Envoyez vos textes et /ou photos par
Whatsapp au 077 91 87 07 ou par mail :
pa-lbv@sonapresse.com, et recevez un
devis pour parution.

Règlements par **Airtel Money** et **Moov Money** en semaine
de 8h à 16h, dimanche et les jours fériés de 12h à 15h.

Code commerce : **UNION**

ARRESTATION

Il était activement recherché par la police. Grâce au renfort de la DGCISM, celle-ci vient de mettre la main sur ce promoteur d'un réseau dit de placement de mineures. Il devrait être présenté à la justice dès que sa situation sanitaire le permettra - il soigne une fracture à la jambe.

Page 6

USTM

Les images d'étudiants couchés sur de simples matelas, à l'entrée de leur établissement, ont surpris voire choqué. L'administration de l'USTM tient à rappeler qu'un préavis leur avait été donné pour quitter un campus qui a besoin de travaux d'envergure et doit lutter contre une insécurité galopante.

Page 5

UN ELAN NOUVEAU

AU deuxième et dernier jour de son séjour à Port-Gentil, le président de la République Ali Bongo Ondimba, a sacrifié à la tradition des échanges avec les notables, qui ont achevé de convaincre de sa volonté de donner un coup d'accélérateur aux chantiers prioritaires en cours et de sa détermination à les mener à leur terme, dans l'intérêt des Marigovéens.

Page 2



POUR MOI QUOI...

Qu'est-ce qu'ils ont fouillé, bêché, retourné la terre pour trouver enfin un sujet à matière politique ?

Il fallait que nos leaders politiques de l'opposition en manque d'inspiration pour titiller la majorité au pouvoir dénichent ce sujet sur l'illégalité et l'illégitimité du bureau du CGE. Ouf!

Mais, c'est aussi ça le débat constructif pour animer la vie politique. Disons, celui qui fait de notre démocratie

l'une des plus avancées en Afrique. Ce n'est pas moi Makaya qui le dis dans un rapport, mais les Nations unies. Merci pour le pays. Dans cette affaire de contestation du Bureau du CGE, je pense qu'on perd trop de temps à polémiquer, à radoter, à soupçonner l'autre. Cependant, à quelques jours seulement de l'organisation des élections législatives partielles, cette polémique a-t-elle des raisons d'être ?

Pour certains, elle a sa raison d'être. Pour d'autres, cette contestation donne plutôt l'impression d'une fuite en avant et qu'on cherche à entretenir une

tempête dans un verre d'eau qu'à aller se mesurer aux élections partielles. À moins que ce ne soit une stratégie en vue d'amener les pouvoirs publics à les suspendre parce qu'on ne serait pas prêt à compétir ? Dans tous les cas, que dit la loi n° 7/96 du 12 mars 1996 ? C'est à la Cour de répondre; de nous édifier, puisqu'elle a été saisie pour trancher sur cette affaire qui agite déjà le débat. Comme un avant-goût des joutes à venir.

Alors puisque le problème est posé sur la place publique, il faut vite et très vite trancher, quoi.

...MAKAYA